

Production d'opium à des fins médicales en Afghanistan

2007/2125(INI) - 12/09/2007

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de M. Marco **CAPPATO** (ALDE, IT) contenant une recommandation portant sur la problématique de la production d'opium à des fins médicales en Afghanistan.

Le rapport rappelle en 1^{er} lieu que selon les Nations unies, l'Afghanistan aurait produit en 2006 quelque 6.100 tonnes d'opium, soit 50% de plus qu'en 2004. Il indique également que près de 40% du produit intérieur brut de l'Afghanistan est lié au pavot et que plus de 3 millions de personnes travaillent à sa culture générant ainsi un revenu de 1.965 dollars USD par an et par famille.

Le rapport rappelle également qu'en 2007 la valeur départ exploitation de la récolte d'opium s'est élevée à 1 milliard de dollars USD, c'est-à-dire 13% du PIB afghan légal. Or, la valeur potentielle totale de la récolte nationale d'opium 2007 pour les exploitants et pour les trafiquants afghans serait de trois milliards cent millions de dollars USD, ce qui représente près de la moitié du PIB national légal de 7,5 milliards de dollars USD et 32% de l'économie globale, secteur de l'opium compris.

Pendant ce temps, l'Union européenne continue de financer massivement la réduction de l'offre d'opium en Afghanistan, au moyen de toute une panoplie de projets qui visent pour l'essentiel à favoriser d'autres sources de revenu aux afghans que les cultures illicites. Parallèlement, ce pays a également mis en place des stratégies de lutte contre la drogue et de remplacement de la production d'opium. Le gouvernement afghan a également établi une commission de réglementation de la drogue, composée de fonctionnaires des ministères de la lutte contre les stupéfiants, de la santé et des finances, afin de "réglementer l'octroi des licences, la vente, la distribution, l'importation et l'exportation de toutes les drogues à des fins licites dans le pays".

Dans ce contexte, le rapport demande à l'Union européenne de réagir pour parvenir à une réduction drastique de la production d'opium dans ce pays dans la mesure **où l'Afghanistan est devenu le fournisseur exclusif de la drogue la plus dangereuse au monde** et dans la mesure également où il s'agit là de la principale source de revenu des seigneurs de la guerre locaux, des talibans et des groupes terroristes.

Il y a toutefois une possible lueur d'espoir puisque le nombre de provinces qui ne cultivent plus d'opium aurait plus que doublé (passant de 6 en 2006 à 13 en 2007), et que la moitié des cultures afghanes d'opium se situent dans la seule province de Helmand. Quoiqu'il en soit le rapport estime que la lutte contre la production de stupéfiants en Afghanistan devrait « obéir à une approche différenciée selon les régions » et être dirigée vers les régions les plus pauvres et donc les plus tributaires de l'opium.

Il y a par ailleurs une autre issue, telle que celle proposée par le Conseil de Senlis (un club de réflexion international sur la sécurité et le développement) en 2007, lequel a présenté un dossier circonstancié décrivant comment le pavot pouvait être produit à des fins médicales. Mais selon l'Organe international de contrôle des stupéfiants, actuellement l'offre serait en ce moment supérieure à la demande avec surabondance mondiale d'opiacés destinés à des fins médicales.

Les députés entendent cependant proposer des mesures constructives au Conseil et lui recommandent -au moyen de la présente résolution- de :

- s'opposer, dans le cadre de programmes de développement intégré, au recours à la fumigation en tant que moyen d'éradiquer le pavot en Afghanistan ;
- mettre sur pied, et de soumettre au gouvernement afghan, dans le cadre de programmes de réduction de l'offre illicite soutenus par l'Union, un **plan** et une **stratégie globaux visant à maîtriser la production des stupéfiants en Afghanistan** en : i) améliorant la gouvernance et en luttant contre la corruption aux niveaux les plus élevés de l'administration afghane ; ii) ciblant des actions contre les principaux trafiquants sur le terrain ; iii) renforçant le développement rural dans son ensemble, dans les régions les plus pauvres et dans celles qui, à ce jour, ne produisent pas d'opium à grande échelle ; iv) lançant, avec prudence, une opération d'arrachage à la main et en étudiant la possibilité de projets pilotes en vue de la conversion sur une petite échelle de parties de l'actuelle zone de culture illicite du pavot en champs destinés à la production d'analgésiques licites à base d'opium ;
- offrir son aide à la mise en œuvre d'un projet pilote scientifique "Le pavot pour la médecine", qui étudiera la manière dont l'octroi de licences peut contribuer à soulager la pauvreté, à diversifier l'économie rurale, à favoriser le développement général et à accroître la sécurité et la manière dont ce projet peut contribuer aux efforts multilatéraux en faveur de l'Afghanistan.